

PREVENEZ LA SECURITÉ ET LA SANTÉ DE VOS SALARIÉS SAISONNIERS

*Restauration, hôtellerie, tourisme...
les travailleurs saisonniers jouent un
rôle clé dans le bon fonctionnement
des entreprises lors de période de
forte activité.*

Découvrez notre offre de suivi Santé
Travail pour les travailleurs saisonniers



CONNAISSEZ-VOUS LES OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE SUIVI DE SANTÉ AU TRAVAIL POUR CES SALARIÉS ?

Accompagnement Santé Travail spécifique **selon durée du contrat** :

CONTRAT ≤ 45 JOURS :

- ✓ Actions de Formation et de Prévention [1]

CONTRAT > 45 JOURS :

Est-ce que le poste comporte des risques spécifiques ? Exposition à des agents chimiques, manipulation de machines dangereuses...

Pas de risques spécifiques :

- ✓ Actions de Formation et de Prévention [1]

Risques spécifiques :

- ✓ Visite médicale d'embauche



QUELS AVANTAGES POUR L'EMPLOYEUR ?

Prévenir les accidents et les risques professionnels

- Dès l'embauche
- Règles de sécurité et équipements de protection
- Eviter les situations pouvant entraîner blessures ou incidents

Valoriser l'image de votre entreprise

Se soucier de la santé et de la sécurité de ses saisonniers :

- Favorise l'attractivité de son entreprise
- Fidélise d'une saison sur l'autre

Optimiser l'efficacité et la productivité

Un salarié bien formé et bien encadré est plus performant et contribue activement aux objectifs de l'entreprise.



MAIS AUSSI

Autres visites :

- Visite de pré-reprise et de reprise du travail en cas d'arrêt maladie
- Visite à la demande de l'employeur, du salarié ou du médecin du travail

Orientations :

- Suivi social
- Suivi psychologique
- Suivi diététique...

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Contactez votre équipe Santé Travail pour connaître les modalités de souscription à l'offre saisonniers.



02.32.74.94.94



equipe.dr.nomdumédecin@santraplus.fr



En savoir plus : www.santraplus.fr rubrique offre de service

